

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2010 À 11:00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 3 novembre 2010 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Stanley Boucher et Kevin Mackey sous la présidence du maire suppléant M. Michel Choquette. Le conseiller André Tousignant et la conseillère Michèle Thériault sont absents.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'Avis de convocation a été signifié par courriel dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.

Ouverture et acceptation de la séance extraordinaire à 11:05 heures.

2.

2010-11-204 **RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'EMPRUNT DE 301,000 \$:**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 327, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billet un montant de 301,000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE**, le Conseil municipal d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de la firme Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 301,000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 327, au prix de 98.744 \$, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

56200 \$	1.75%	10 novembre 2011
58200 \$	2.10%	10 novembre 2012
60100 \$	2.40%	10 novembre 2013
62200 \$	2.70%	10 novembre 2014
64300 \$	3.00%	10 novembre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre de Financière Banque Nationale Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

3.

2010-11-205 **RÉSOLUTION POUR RÉALISER L'EMPRUNT DE 301,000 \$:**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 327, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billet un montant de 301,000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE**, le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit, qu'un emprunt par billet au montant de 301,000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 327 soit réalisé, que les billets soient signés par le maire suppléant Michel Choquette et le secrétaire-trésorier Daniel St-Onge, que les billets soient datés du 10 novembre 2010, que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement, que les billets quant au capital soient remboursés comme suit;

Échéancier de paiement

N/Réf. : 41055 - 3
Municipalité / Organisme : Municipalité d'Ascot Corner

Date d'ouverture :	3 novembre 2010	Terme	Taux
Date d'émission :	10 novembre 2010	2011	1,75 %
Date d'échéance du financement :	10 novembre 2015	2012	2,10 %
Date d'échéance de la dette :	10 novembre 2015	2013	2,40 %
Montant :	301 000,00 \$	2014	2,70 %
Montant à refinancer à terme :	0,00 \$	2015	3,00 %
		Taux moyen : 2,6124 %	

Institution financière Muncp. / Org. : Caisse Desjardins De L'est De Sherbrooke (815-50124)
Institution financière prêteuse : Financière Banque Nationale Inc.

Date du paiement	Capital (C)	Intérêt (I)	Total (C + I)	Solde d'emprunt
2011-05-10	0,00 \$	3 628,25 \$	3 628,25 \$	301 000,00 \$
2011-11-10	56 200,00 \$	3 628,25 \$	59 828,25 \$	244 800,00 \$
2012-05-10	0,00 \$	3 136,50 \$	3 136,50 \$	244 800,00 \$
2012-11-10	58 200,00 \$	3 136,50 \$	61 336,50 \$	186 600,00 \$
2013-05-10	0,00 \$	2 525,40 \$	2 525,40 \$	186 600,00 \$
2013-11-10	60 100,00 \$	2 525,40 \$	62 625,40 \$	126 500,00 \$
2014-05-10	0,00 \$	1 804,20 \$	1 804,20 \$	126 500,00 \$
2014-11-10	62 200,00 \$	1 804,20 \$	64 004,20 \$	64 300,00 \$
2015-05-10	0,00 \$	964,50 \$	964,50 \$	64 300,00 \$
2015-11-10	64 300,00 \$	964,50 \$	65 264,50 \$	0,00 \$
Total :	301 000,00 \$	24 117,70 \$	325 117,70 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5.
PÉRIODE DE QUESTIONS :
Aucune.

6.
2010-11-206 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 11 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

MICHEL CHOQUETTE, MAIRE-SUPLÉANT